

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES D'ADMISSION EN 1<sup>ERE</sup> ANNEE DE MASTER – CAMPAGNE 2022

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE  
DU MARDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université  
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;  
Vu les directives ministérielles liées à la pandémie de Covid-19 ;  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives  
à caractère collégial ;  
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des  
instances administratives à caractère collégial ;  
Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de lutte contre la propagation de la Covid-19 ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;  
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;  
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

d'adopter les modalités d'admission en 1<sup>ère</sup> année de Master pour la campagne d'admission 2022 telles que présentées  
en annexe.

Membres en exercice : 43  
Votes : 28  
Pour : 23  
Contre : 5  
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION A  
DISTANCE 2022-02-01-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par  
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à  
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

## Modalités d'admission en 1<sup>ère</sup> année de Master

### Campagne 2022

Pour la prochaine rentrée universitaire, la mise en place d'une plateforme unique et nationale était envisagée, en substitution des plateformes utilisées dans les établissements. Cette plateforme devait prendre en charge le dépôt de candidature des étudiants, la réponse des établissements et l'affectation des candidats en 1<sup>ère</sup> année de Master avec un calendrier national.

Cette réforme venant d'être reportée, le système habituel perdure : les étudiants souhaitant intégrer un Master peuvent trouver des informations dans le portail *Trouver Mon Master*. Ils candidateront ensuite par l'intermédiaire de plateformes spécifiques aux établissements, eCandidat pour l'UCA.

Le CFVU du 14 décembre 2021 a déjà arrêté les éléments suivants :

- capacités d'accueil globales
- modalités d'admission (dossier, entretien...)
- attendus précis pour chaque master, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir dans la formation
- critères généraux d'examen des candidatures.

Il est donc nécessaire de compléter les modalités d'admission sur les points suivants :

- modalités de candidature
- calendrier de la campagne

Etant donné le délai restant avant le début de la campagne d'admission et afin d'anticiper la future réforme, il est proposé **un cadrage établissement applicable à l'ensemble des 1<sup>ères</sup> années de Master**. Les contraintes spécifiques inhérentes à certaines formations impliquant une dérogation exceptionnelle à ce cadrage font l'objet d'une annexe.

### Modalités de candidature

Comme les années précédentes, **les candidatures se feront via eCandidat** quel que soit le régime (formation initiale, alternant ou formation continue). Cette plateforme permet la gestion des candidatures.

La candidature est effectuée au moyen d'un dossier à compléter auquel s'ajoutent les pièces jointes demandées : CV, lettre de motivation, relevés de notes... (liste arrêtée par le CFVU du 14 décembre 2021).

**Il convient donc désormais à chaque formation de définir l'affichage sur eCandidat** : il est possible de décliner la formation en plusieurs lignes s'il est indispensable de différencier les candidatures par parcours ou par régime.

Déclinaisons possibles :

- FI/FC/FA (App et CP)/Etudiants internationaux hors plateforme Etudes en France
- Site, Présentiel/EAD

*Exemple :*

- *Master 1 Mécanique parcours Génie civil FI*
- *Master 1 Mécanique parcours Génie civil FC*
- *Master 1 Mécanique parcours Génie civil Etudiants Internationaux hors EeF*

**En l'absence d'information, il n'y aura qu'une seule ligne sur eCandidat.**

### Calendrier de la campagne

Une harmonisation est demandée au niveau national concernant les dates limites pour les propositions des établissements et les inscriptions administratives.

En outre, il faut se conformer à la Loi Silence Vaut Accord (SVA) : le silence gardé pendant 2 mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. Le point de départ du délai pour considérer que la demande est acceptée court à partir de la réception des documents ou informations exigés.

Pour les 1<sup>ères</sup> années de Master de l'UCA, il est proposé 2 calendriers :

**M1 recrutant sans entretien ou avec entretien mais sur une volumétrie restreinte :**

Période 1	1 <sup>er</sup> avril – 16 mai 2022	Période 1 de dépôt des dossiers de candidature	Communication des résultats avant le 15 juin : - Délai pour l'acceptation de la proposition d'admission : 1 semaine - Date limite pour les IA : 15 juillet 2022
	17 mai – 31 mai 2022	Étude des dossiers et entretiens éventuels	
	31 mai 2022 au plus tard	Publication des résultats Période 1	
Période 2	31 mai – 31 août 2022	Si nécessaire, période(s) d'ouverture libre(s)  Période 2 de dépôt des dossiers de candidature avec étude des dossiers et entretiens éventuels au fil de l'eau, dans le respect de la Loi SVA  Point étape avec publication des résultats le 15 juin 2022	Communication des résultats après le 15 juin : - Délai pour l'acceptation de la proposition d'admission : 3 jours ouvrés - Date limite pour les IA : 15 juillet 2022 ou 1 semaine après la proposition d'admission si communication des résultats à partir du 10 juillet 2022

**M1 recrutant avec une volumétrie importante d'entretiens**

Période 1	1 <sup>er</sup> avril – 1 <sup>er</sup> mai 2022	Période 1 de dépôt des dossiers de candidature	Communication des résultats avant le 15 juin : - Délai pour l'acceptation de la proposition d'admission : 1 semaine - Date limite pour les IA : 15 juillet 2022  Communication des résultats après le 15 juin : - Délai pour l'acceptation de la proposition d'admission : 3 jours ouvrés - Date limite pour les IA : 15 juillet 2022 ou 1 semaine après la proposition d'admission si communication des résultats à partir du 10 juillet 2022
	à partir du 2 mai 2022	Étude des dossiers	
	31 mai 2022 au plus tard	Résultats d'admissibilité Période 1	
	à partir des résultats d'admissibilité	Entretiens	
	15 juin 2022 au plus tard	Publication des résultats Période 1	
Période 2	31 mai – 31 août 2022	Si nécessaire, période(s) d'ouverture libre(s)  Période 2 de dépôt des dossiers de candidature avec étude des dossiers et entretiens éventuels au fil de l'eau, dans le respect de la Loi SVA  Point étape avec publication des résultats le 15 juin 2022	

Pour les Masters 1 en alternance, l'examen des candidatures s'effectue au fil de l'eau.

		mars							avril							mai							juin																																								
		M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M																			
		16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
PERIODE 1	peu ou pas d'entretiens								Candidatures Période 1 (6,5 semaines)														Analyse des dossiers + entretiens (2 semaines)							Admission																																	
	nombreux entretiens								Candidatures Période 1 (1 mois)							Analyse des dossiers / Résultats d'admissibilité (31 mai au plus tard) / Entretiens (6 semaines)															Admission																																

		juin							juin							juillet							août																																																																						
		M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M																																																	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
PERIODE 2	toutes formations	Candidatures Période 2 résultats au fil de l'eau							Admission	Candidatures Période 2 résultats au fil de l'eau														IA	Candidatures Période 2 résultats au fil de l'eau																																																																				

Pour les formations en alternance, les candidatures sont examinées au fil de l'eau

## ANNEXE : Formations dérogatoires au cadrage UCA

Composante	Formation	Demande	Motif	Dérogation demandée
UFR STAPS	Master Civilisations, cultures et sociétés parcours Choreomundus, International master in dance, knowledge, practice and heritage	modalités dérogatoires	Formation Erasmus Mundus avec un recrutement spécifique	recrutement hors eCandidat
Ecole de Droit	Tous les Masters de l'Ecole de Droit	calendrier dérogatoire	Harmonisation au niveau national par la Conférence des Doyens de Droit	utilisation du calendrier courant du 1 <sup>er</sup> avril au 15 juin, y compris pour les formations sans entretien (envoi de notifications de recevabilité du dossier avant le 31 mai)
UFR PSSSE	Master Psychologie	calendrier dérogatoire	Harmonisation au niveau national par la Conférence des Doyens et Responsables de Psychologie	- dépôt des candidatures du 25 avril au 16 mai 2022 - publication des résultats : 22 juin 2022
INSPÉ	MEEF 2 <sup>nd</sup> degré	calendrier dérogatoire	Indisponibilité des équipes pédagogiques pour l'analyse des dossiers jusqu'au 12 mai	- dépôt des candidatures du 14 avril au 12 mai 2022 - publication des résultats : 13 juin 2022
	MEEF Encadrement éducatif	calendrier dérogatoire		
	Master Sciences de l'éducation	calendrier dérogatoire	Public spécifique : professionnels qui engagent des prises en charge financière et des congés de formation avec la nécessité d'une réponse assez tôt, plusieurs engagements de VAP en parallèle des candidatures	Période 1 : - dépôt des candidatures du 7 février au 13 mars 2022 - publication des résultats : 6 avril 2022  Période 2 : - dépôt des candidatures du 13 avril au 18 mai 2022 - publication des résultats : 12 juin 2022